

Compte rendu de séance
Séance du 8 février 2021

Le 8 février 2021 à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Crosmières, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle du Foyer rural, sous la présidence de DENIS Jean-Yves, Maire.

Présents : M. DENIS Jean-Yves, Maire, Mmes : AUBERT Brigitte, BENOIST Marie, BLOT Catherine, HUYGHUES DESPOINTES Charlotte, PAPONNEAU Laure, MM : BODIN Christophe, DAILLIERES Stéphane, FORGEARD Cédric, GRUDE Pierre-Alexandre, RICOT Thierry, SEMENSATIS Eric

Excusé ayant donné procuration : M. LARUE Olivier à M. RICOT Thierry

Excusées : Mmes : GAUTIER Laurence, HOUEDEMOND Lolita

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 02/02/2021

Date d'affichage : 02/02/2021

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du MANS

A été nommée secrétaire : Mme BENOIST Marie

Objets des délibérations

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire - 2021-06

Action sociale - 2021-07

Délégation du Droit de Prémption Urbain - 2021-08

Numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits - 2021-09

Aménagement d'un accès sécurisé du lotissement de l'Arthénuère sur la RD306 - 2021-10

Demandes de subventions DETR DSIL Fonds de relance - 2021-11

Décisions prises dans le cadre des délégations au maire

réf : 2021-06

NUMERO	NATURE	TIERS	OBJET	MONTANT
2021-02	DIA	-	Parcelle ZM75 située au 11 rue des Noisetiers	-
2021-03	Devis	LIS Bois	1 arbre 1 vie Tuteurs	365 €
2021-04	Devis	INGERIF	Création d'un passage piéton sur la RD306 (modification feux)	2 160 €
2021-05	Devis	BEESPOK	Bureaux secrétariat	1 538 €
2021-06	Devis	ADEQUAT	Bitdefender 7 licences antivirus pour 1 an	398 €
2021-07	Devis	ADEQUAT OPEN IP	2 Box 4G + 2 forfaits 200Go pour WIFI4EU	283 €
2021-08	Devis	DALKIA	Entretien chaudières (14 et 19 rue Nationale, Mairie, Ecole, Cantine)	840 €
2021-09	Devis	CEMEA	BAFD Formation Session perfectionnement	384 €

Le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil municipal prend acte.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Action sociale

réf : 2021-07

Le Maire informe le Conseil municipal avoir reçu un dossier d'aide sociale en mairie.

Il est transmis à l'assistante sociale du secteur pour avis.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Délégation du Droit de Prémption Urbain

réf : 2021-08

Conformément à l'article L211-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) est compétente pour instaurer et exercer le Droit de Prémption Urbain (DPU). Elle a la possibilité de le déléguer, totalement ou partiellement, à ses communes membres.

Par délibération DAG1210114D005 du 14 janvier 2021, la CCPF a instauré le DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) indiquées au PLU-i de la CCPF.

Dans cette même délibération, la CCPF a délégué aux communes l'exercice du DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) indiquées au PLU-i de la CCPF, à l'exception des zones économiques (Ua et 1AUa).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'accepter la délégation pour l'exercice du Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU, à l'exception des zones économiques (Ua et 1AUa).

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Numérotation des habitations et changement de nom de voies et lieux-dits

réf : 2021-09

Le Maire propose au Conseil municipal de procéder au changement de nom de certains lieux-dits et voies ainsi qu'à la numérotation des maisons dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte :

- décide de procéder aux changements des noms de lieux-dits et voies et à la numérotation des maisons tels que récapitulés dans le tableau mis en annexe,
- charge le Maire de prendre l'arrêté municipal relatif au numérotage des maisons,
- charge le Maire de notifier cet arrêté de numérotation auprès des propriétés concernées,
- charge le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération et transmettra la liste des habitations au service des Impôts Fonciers.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Aménagement d'un accès sécurisé du lotissement de l'Arthénuère sur la RD306

réf : 2021-10

Le Maire propose au Conseil municipal de choisir un bureau d'études pour l'aménagement de la sortie de lotissement sur la RD306.

Voici les offres reçues en mairie :

- INGERIF : 4 680 €
- SODEREF : 6 240 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, de choisir l'entreprise INGRERIF pour l'étude de l'aménagement de l'accès au lotissement à partir de la RD306.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Demandes de subventions DETR DSIL Fonds de relance

réf : 2021-11

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2021, les projets susceptibles d'être éligibles sont :

1. Rénovation des sanitaires publics

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	19 850 €
DETR / DSIL 2021	19 850 €
TOTAL	39 700 €

2. Aménagement de l'accueil de la Mairie et de l'espace numérique

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	12 470 €
DETR / DSIL 2021	12 470 €
TOTAL	24 940 €

3. Réhabilitation du logement au 1 Grande rue

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	40 000 €
DETR / DSIL 2021	40 000 €
TOTAL	80 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité atteinte, d'autoriser le maire à déposer les demandes au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1. Commission Urbanisme

Le Maire informe le Conseil municipal que les travaux de viabilisation du lotissement de l'Arthénuère touchent à leur fin. Une visite du site pourrait être prévue au printemps.

2. Mobilité

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une délibération devra être prise lors d'une prochaine réunion pour le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays Fléchois. Il interroge les conseillers municipaux sur les axes à développer sur le territoire.

- Création d'une piste cyclable entre les villes de la Flèche et de Sablé-sur-Sarthe
- Renforcement de l'existant : ligne de bus gérée par la Région ALEOP
- Réfléchir sur les arrêts dans les zones commerciales et industrielles et sur la complémentarité des modes de déplacement (vélo, vélo électrique, bus, etc.)
- Création d'un espace de coworking en lien avec le projet Epicerie Bistrot
- Favoriser la mise en relation pour développer le covoiturage

Les axes de développement définis seront portés dans la commission communautaire en charge du dossier mobilité.

3. Atlas de la biodiversité

Le Maire informe le Conseil municipal de la démarche initiée par la Communauté de Communes du Pays Fléchois avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement. Jean-Yves DENIS est référent communal sur ce projet. Un diagnostic et des actions de sensibilisation autour de la biodiversité vont être mises en place sur la Commune à partir de 2022.

4. Commission Vie économique

Suite à la Commission Développement économique de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF), une commission dédiée doit être mise en place au niveau de la CCPF sur le projet de zone d'activités à la Ratière.

Concernant une pépinière d'entreprises, la CCPF a fait une demande de subvention pour un projet de bâtiment de 2 fois 400 m² dans la Zone Industrielle Ouest qui sera inscrit au budget 2022.

Séance levée à 22H45

En Mairie, le 12/03/2021

Le Maire

Jean-Yves DENIS

